

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

**Délibération
n° 2013.12.270**

**Espace Carat - parc
des expositions du
GrandAngoulême :
biens et opérations
comptables au titre
de la dotation
initiale de la régie et
avance de trésorerie**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Véronique MAUSSET à Joël LACHAUD, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Djillali MERIOUA

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

**Certifié exécutoire
reçu en Préfecture**

le :
publié ou notifié
le :

**P/Le Président
Le Vice-Président**

**DELIBERATION
N° 2013.12.270**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

ESPACE CARAT - PARC DES EXPOSITIONS DU GRANDANGOULEME : BIENS ET OPERATIONS COMPTABLES AU TITRE DE LA DOTATION INITIALE DE LA REGIE ET AVANCE DE TRESORERIE

Par délibération n°233 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a décidé de retenir la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion du parc des expositions et des manifestations.

Vous venez de créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de l'Espace Carat conformément aux dispositions des articles L.2221-11 à L 2221-14 et R. 2221-63 à R. 2221-94 du code général des collectivités territoriales.

Cette délibération précise que la communauté d'agglomération met à disposition de la régie au titre de la dotation initiale les équipements mobiliers et immobiliers amortissables nécessaires à l'exploitation de ce service public. Les équipements mis à disposition antérieurement à la SEMAPEX doivent être réintégrés pour assurer le fonctionnement de l'espace Carat. Il convient ensuite d'approuver la liste des biens mis en affectation et de procéder aux écritures de transfert d'actif et de passif par opérations d'ordre non budgétaires comme le précise l'annexe jointe.

De plus, conformément à l'article R 2221-70, le GrandAngoulême peut prévoir le versement d'un avance dont elle doit déterminer les conditions de remboursement.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 26 novembre 2013,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER la liste des équipements mis à disposition au titre de la dotation initiale de la régie de l'Espace Carat et d'autoriser le comptable à procéder aux écritures de transfert d'actif et de passif tels qu'ils figurent dans l'annexe ci-jointe.

D'APPROUVER le versement d'une avance de trésorerie de 50 000 € dont le remboursement s'effectuera dès le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Espace Carat.

Cette avance permettra d'assurer la trésorerie de la régie créée et notamment le paiement des charges et des salaires du mois de janvier 2014 des agents de l'Espace Carat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE
(1 CONTRE - M. ELIE ET 1 ABSTENTION - M. BONNET),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**FAIT ET DELIBERE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LEDIT JOUR DOUZE
DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.